

PRIX D'ABONNEMENT:

AU CANADA.
Edition Semi-quotidienne. Un An, \$4.—6 Mois, \$2.—
Edition Hebdomadaire. Un An, \$2.—6 Mois, \$1.—
AUX ETATS-UNIS.
Edition Semi-quotidienne. Un An, \$5.—4 Mois, \$3.—
Edition Hebdomadaire. Dix Mois, \$2.—5 Mois, \$1.—
PAYABLES D'AVANCE
Les Abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.
On ne recevra point d'abonnement au Canada pour moins de six mois.—Tout semestre commencé se paie en entier.—Tout semestre commencé à l'une ou à l'autre Edition devra se terminer, avant de passer à l'autre.

LE MONDE

UNION CATHOLIQUE.

PLINGUET & LAPLANTE—Éditeurs-Propriétaires

PRIX DES ANNONCES

DANS L'ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE
Six lignes, première insertion.....50 Cents
Chaque insertion subséquente.....13
Dix lignes, première insertion.....67
Chaque insertion subséquente.....17
Au-dessous de dix lignes, par ligne.....7
Chaque insertion subséquente, par ligne.....2
Un quart, à l'année.....\$50.00
Un demi-quart, do.....16.00
Toutes Lettres d'Affaires, Communications, Correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal, No. 26, Rue St. Gabriel.

BAS-CANADA.

Montreal, 9 Septembre 1863.

Correspondance Parlementaire.

Lundi, 7 septembre.

Un coup de tonnerre s'est fait entendre samedi, coup de tonnerre politique: M. Sicotte a accepté la place de Juge que M. Bruneau vient de résigner.

M. Sicotte est parfaitement qualifié pour remplir les fonctions de juge; son caractère intègre, exempt de passions, ses connaissances légales, la haute position qu'il occupe depuis longtemps dans le pays, le désignent naturellement au choix du Ministère. En lui offrant la charge de juge, le Gouvernement a fait preuve de désintéressement, de modération et d'habileté tout à la fois.

On pouvait choisir un membre du Ministère, où les avocats ne manquent pas; on ne l'a pas fait. On a choisi un adversaire, et le plus dangereux, celui qui donnait un prétexte aux hypocrites de se ranger contre le Gouvernement sans se déclarer pour M. Cartier.

Cette démarche du Ministère entraîne une conséquence sérieuse pour ceux qui se donnaient comme partisans ou amis de M. Sicotte: c'est-à-dire pour MM. Foley, Abbott, McGee et Evanturel. Le Canada sur-tout se trouve dans une position très-critique. Ces Messieurs ne voulaient ni de M. Dorion, ni de M. Cartier. Quand on leur disait: "en votant contre le Gouvernement, vous ramenez M. Cartier au pouvoir," ils vous répondaient superbement: "Pourquoi? N'avons nous pas M. Sicotte? Et le Gouverneur n'est-il pas libre d'appeler qui bon lui semble?"

Aujourd'hui ce prétexte leur échappe. Pas un de ceux qui suivaient M. Sicotte n'a la prétention de pouvoir former un Ministère. Il leur faudra donc maintenant choisir entre les deux camps: passer à l'Opposition sous MM. Cartier et Cauchon, ou revenir au camp libéral. On verra si ces messieurs étaient sincères en criant à tue-tête qu'ils ne voulaient pas de M. Cartier, que son Administration leur était odieuse, qu'ils l'avaient repoussée par patriotisme. Ils espéraient, disaient-ils, voir une Administration se former sous les auspices de M. Sicotte. Maintenant l'affaire est impossible. Resteront-ils libéraux, ou deviendront-ils conservateurs? C'est ce que nous verrons.

Toujours est-il que la morale de cet événement est bien simple à déduire. M. Sicotte avait proclamé qu'avec le ministère actuel le pays était en danger; il avait refusé de garder son portefeuille dans le Gouvernement, prétextant l'influence indue de M. Brown sur le ministère; il faisait appel à tout le pays pour le soutenir dans sa lutte contre M. Dorion, l'instrument de M. Brown, disait-il; et pauvreté de la nature humaine! voilà qu'il accepte la première place que lui offre le ministère. Donc, M. Sicotte ne croyait pas au danger qu'il proclamait si bruyamment; et ne pourrait-on pas conclure que ceux qui l'ont imité n'ont pas plus de foi que lui dans leurs accusations contre le ministère actuel?

D'ailleurs, rien de nouveau. Si le public savait, à l'heure qu'il est, le grave sujet qui depuis bientôt deux heures occupe la Chambre à huis-clos, il serait le crois disposé à se dispenser d'une Chambre d'Assemblée.

Un supplément de la Gazette Officielle en date de samedi soir contient ce qui suit:

"Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général nommer l'Honorable Louis VICTOR SCOTTE, Conseil de la Reine, l'un des Juges Painsés de la Cour Supérieure du Bas-Canada."

M. le Juge Sicotte va résider à St. Hyacinthe, où il doit remplacer M. le Juge McCord, lequel est transféré, dit-on, à Soré, à la place de M. le Juge Bruneau.

La nouvelle de la nomination de l'Hon. M. Sicotte à une place de juge, a éclaté samedi en cette ville, au grand étonnement de ses amis et à la grande joie de ses adversaires. Rien n'était, en effet, plus inattendu que cet événement, et, quelque curieuses que soient les hommes politiques contre l'émotion que cause aux simples mortels les surprises de ce genre, nous n'hésitons pas à dire que cette fois l'étonnement a été général. Pour nous, c'est, en dehors de tout esprit de parti, avec un regret profond, que nous avons appris cette abdication d'un de nos premiers

hommes publics, au moment où la situation exceptionnelle du pays réclame impérieusement les services de tous ceux qui sont en état de lutter avantageusement pour la défense et le triomphe des intérêts de la race française. Et le pays tout entier jugera aussi avec sévérité, croyons-nous, cette conclusion hâtive d'une carrière qui aurait pu être encore si belle et si grande.

Nous n'avons pas hésité à disparaître, il y a deux mois, la position prise par M. Sicotte contre le ministère actuel et son alliance avec les hommes impossibles de l'Opposition, mais nous avions toujours compté sur lui comme sur un patriote éprouvé et sincère que l'on retrouverait toujours sous le vieux drapeau du libéralisme national, aux jours de lutttes et de dangers. Chef d'un parti nombreux dans le pays, sinon dans la Chambre, l'espoir et le refuge de tous ceux qui voyaient en lui la personnification du programme de son ministère, son nom avait une signification et une importance qu'il n'aurait pas dû sacrifier aussi facilement à un accès, peut-être passager, de dégoût et de lassitude.

Les hommes publics ne s'appartiennent pas à eux seuls et après avoir entraîné un pays vers leurs doctrines, après avoir jeté leur nom au vent de la popularité comme un drapeau de ralliement et de patriotisme, ils ne peuvent pas se soustraire aux devoirs, lourds peut-être mais impérieux, que leur impose la situation qu'ils ont créée. Le devoir est là qui les retient dans l'arène et ils doivent y lutter tant qu'ils n'ont pas assuré aux idées fécondes de leur politique un triomphe et un succès complets.

Or, la retraite de M. Sicotte laisse malheureusement incomplète la plus belle partie de sa carrière. Dans toute la force de son énergie et de son talent, voué au triomphe des principes sauveurs de la race française en ce pays, ayant su personifier en lui la Double Majorité et l'égalité dans la représentation et s'identifier plus spécialement que tout autre avec ces droits et ces intérêts qui nous sont si chers, il ne devait pas désertier ainsi subitement son poste et méconnaître tout-à-coup l'importance du rôle qu'il s'était choisi.

De plus, cette retraite aura malheureusement sur l'opinion publique un effet immense et regrettable, et grand nombre de ceux dont les convictions politiques sincères avaient résisté à bien d'autres choses, se sentiront aujourd'hui ébranlés. Nous savons bien, pour notre part, que rien ne peut faire soupçonner la droiture et la sincérité des motifs de l'Hon. M. Sicotte, mais nous croyons devoir constater, cette impression et ce sentiment du public, contre lesquels la presse elle-même sera impuissante. Il en résultera donc un sentiment de défiance toujours plus grand contre les hommes politiques, et M. Sicotte sait mieux que personne que ce à quoi il faudrait travailler aujourd'hui, ce serait plutôt à rétablir nos hommes d'Etat dans l'estime et la confiance de la population.

Nous nous permettons de dire, en terminant, que nous regrettons sincèrement de juger avec autant de sévérité le dernier acte public d'un homme que nous avons admiré, applaudi et soutenu cordialement, mais l'impartialité nous fait un devoir de ne pas hésiter aujourd'hui à le blâmer, puisque ce blâme ne nous est inspiré que par le regret sincère que nous éprouvons de sa retraite. Le pays, comme nous, regrettera cette démarche qui le prive des services d'un de ses meilleurs citoyens, et ces regrets intéressés seront peut-être tout à la fois pour celui qui en est l'objet, un châtement et une récompense.

La promotion de l'Hon. M. Sicotte au banc judiciaire laisse vacant le poste de Député du comté de St. Hyacinthe qu'il représentait à l'Assemblée Législative depuis dix ans.

A la séance parlementaire de lundi, le bref pour une nouvelle élection dans ce comté a été émis, et l'élection va se faire immédiatement: nous n'en connaissons pas encore l'époque déterminée.

Les électeurs de ce comté se préparent déjà activement à choisir un candidat. Une assemblée a dû avoir lieu hier dans ce dessein; mais aucun nom n'est encore mentionné. On croit généralement que M. D. G. Morrison ou M. Kierzkowski se présentera.

Le Witness d'hier soir publie la dépêche suivante datée de Québec: "M. Cockburn a donné avis qu'il proposera un vote de non-confiance déclarant que la nomination de M. Sicotte a été faite dans des circonstances propres à porter préjudice, sinon

à détruire l'indépendance de la Chambre, et à corrompre à sa source notre système de gouvernement."

On sait que les révélations faites par la Gazette de Montréal au sujet d'une prétendue tentative de corruption pratiquée par le Gouvernement actuel auprès de la Compagnie du Grand-Tronc, ont été transmises à ce journal et fortement appuyées par l'Hon. M. Ferrier, membre du Conseil Législatif. Les explications, à ce sujet, données à la Chambre par les trois ministres inculpés et le témoignage si impartial de M. Shanly, ancien Directeur de cette Compagnie à Montréal et qui plus que tout autre était en mesure d'apprécier les accusations, ont paru satisfaire tout le monde et exonérer le ministère de tout blâme. L'incident qui s'est produit au sujet de l'avis de motion donné par M. J. A. MacDonald pour demander un comité d'enquête, a confirmé l'impression que les révélations faites par la Gazette de Montréal étaient un piège au moyen duquel l'Opposition avait espéré faire succomber le ministère sur l'amendement-Sicotte.

Aujourd'hui les journaux ministériels s'occupent à leur tour de certains faits imputés à l'Hon. M. Ferrier, qui, s'ils sont établis, comme il n'y a pas lieu d'en douter, sont bien propres à jeter du louche sur les avancés de ce monsieur dans l'affaire en question. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la dernière correspondance Parlementaire du Pays:

Un joli petit incident vient de se produire à propos de ce *piège et véridique* Monsieur, comme disait M. John A. MacDonald, en Chambre, il y a quelques jours. Comme les accusations de la Gazette ne reposaient que sur le témoignage de M. Ferrier, il fallait bien essayer de faire croire à l'irréprochabilité de l'homme. On a donc fait en Chambre une *apostrophe* de son caractère, qui parait très-satisfaisante à ceux qui ne le connaissent que de loin. Quant aux autres, c'est différent.

Ceux qui l'ont suivi de près savent la manière dont il a traité les pauvres dépositaires à la banque d'épargne dont il était le président.

Il savait qu'il spéculait sur leur ignorance, achetant à vil prix, lui, premier officier de l'institution, leurs livres de dépôt, et les passant à la banque, au pair en règlement des réclamations pour lesquelles les directeurs étaient responsables. Ce fait seul est odieux et dégradé son autorité, et le rend inacceptable comme témoin.

Il est consigné dans un rapport au Gouvernement sur l'état des affaires de la banque d'épargne tombé entre les mains de M. Ferrier.

En voici un autre que l'on a récemment découvert. Il y a deux ans, M. Blackwell étant passé en Angleterre, la direction du chemin fut confiée à M. Ferrier. Ce monsieur offrit de se charger de cette direction gratuitement, et pendant qu'il l'exerçait, il parlait à tous venants du surcroît considérable d'ouvrage que lui donnait la direction des affaires de la compagnie, ouvrage qui, disait-il, ne lui donnait pas un sou.

Quand M. Blackwell laissa la direction du chemin, M. Ferrier laissa un check pour le montant entier de son salaire. Ce fait confirmant, en apparence, l'assurance de M. Ferrier qu'il ne réclamait pas un sou pour ses services en l'absence de M. Blackwell. On finit néanmoins par découvrir que le *pièce* monsieur s'était signé un check de £500 pour des services qu'il se vantait de rendre gratis!! Et l'on avait rien retranché du salaire de M. Blackwell!! Voilà comme les gros bonnets de la compagnie la sucent!!

S'il y avait eu un comité d'enquête, on aurait pu faire apprécier à sa juste valeur la véracité de M. Ferrier par plusieurs petits faits qui n'ont pas dépassé l'enceinte du Conseil Législatif, mais qui forment une excellente petite *révisé* si les ennemis du gouvernement veulent trop parler.

Nous lisons dans la Tribune de Québec:

"Malgré ce qu'en disent certains journaux pour exciter parmi les membres de l'ouest du Haut-Canada contre les amis de l'Administration, des sentiments de méfiance et d'hostilité, le Gouvernement a reçu des renseignements certains qui lui permettent d'affirmer que les bureaux publics pourront être prêts à Ottawa dans un an et que les bâisses destinées à la législature le seront certainement en 1865."

Nous voyons avec plaisir que la Société de Colonisation de Québec a reçu, dès son organisation, un grand nombre d'adhésions qui lui promettent le plus entier succès. Déjà, il y a plus de 170 membres dont les journaux de la capitale publient la liste. C'est là un bon commencement, et nous insistons auprès des citoyens de Québec pour qu'ils lui donnent un heureux développement.

Le but de cette Association est, comme nos lecteurs le savent déjà, de protéger les colons canadiens-français dans le Saguenay, la Gaspésie, les cantons de l'Est et le Bas-Canada en général; de donner des secours en grains, provisions ou argent aux colons; de prendre en mains leur cause auprès du Gouvernement, lorsqu'il y aura lieu, soit pour l'ouverture de chemins, soit pour l'établissement de maisons d'écoles, etc., etc.; et enfin d'empêcher autant que possible l'émigration des Canadiens-français aux Etats-Unis.

Les Chambres.

Séance de vendredi, 4 septembre.

Après quelques affaires de routine, M. le Procureur-Général MacDonald présente son projet de loi de milice qu'il fait accompagner des remarques suivantes:

L'importance et la nécessité d'une bonne organisation de la milice de ce pays, dit-il, ont été particulièrement comprises par le précédent Ministère et l'Administration actuelle. Tous deux ont reconnu que la défense du pays dépend principalement de la milice, soutenue par autant d'autres organisations militaires que possible, telles que celle des volontaires, et que ces forces doivent être suffisantes pour offrir des garanties et donner satisfaction à ceux qui sont chargés de nous défendre en cas de danger. Il est donc temps de penser sérieusement à la défense du pays, quel qu'en puissent être les frais. Le bill que je présente en ce moment, bien qu'il n'ait pas une portée aussi grande que celui qui a été présenté par les honn. députés qui sont aujourd'hui dans l'Opposition, est, dans mon opinion, aussi étendu que les ressources et les positions financières du pays le permettent. Le but de la nouvelle mesure est d'organiser la milice de manière à la placer dans une position propre à satisfaire les desirs de Son Excellence.

Il est évident que la loi actuelle en force n'est pas suffisante pour assurer cette prompte efficacité qui est si désirable, et j'avoue qu'elle n'a pas rempli mon attente. Le bill que j'ai présenté, à la dernière session, avait pour but d'en finir avec toute l'ancienne organisation de la milice sédentaire, comprenant 468 bataillons dans le Haut et le Bas-Canada; mais, dans le bill qui va être présenté à la chambre, on a cru qu'il était opportun de maintenir les principaux traits de l'ancienne organisation. Par le bill de l'année dernière, on proposait aussi d'effacer toutes les classifications d'âges, dans l'ensemble de la première et de la seconde classe des hommes de service, et aujourd'hui on est déterminé à revenir à l'ancien système de classification de 1854, parce qu'on a pensé qu'il était plus équitable que le premier appel s'adressât aux jeunes gens qui n'étaient pas encore mariés. La classification sera faite par les assessseurs, qui ajouteront trois colonnes à leurs listes d'émolument, afin d'y entrer les noms des miliciens, selon leur classe de service. Ces listes seront assésées par les assessseurs; et à la fin il n'y a pas tels officiers, alors des officiers de milice seront nommés par le commandant en chef, et ils auront les mêmes pouvoirs et rempliront les mêmes devoirs que les assessseurs.

Ces listes seront transmises aux greffiers de la paix dans le Haut-Canada aux Régistrateurs de comté, dans le Bas-Canada, qui en auront la garde. Les hommes d'après ces listes, et selon leur classification seront ballotés, en proportion convenable, selon le nombre que le commandant-en-chef pourra appeler.

Le recrutement se fera dans les comtés hant-canadiens par le syndic, l'huissier et le juge; dans les comtés bas-canadiens par le syndic et deux officiers de milice qui feront un rapport des hommes qui auront été tirés au sort.

Les bataillons de service ainsi formés ne seront commandés que par des officiers qui seront qualifiés. Assurément, cela ne peut avoir lieu immédiatement: mais les commissions ne seront données, provisoirement, qu'à condition qu'ils se rendent capables de s'acquies de leurs devoirs. Les officiers qui commandent actuellement auront certainement la préférence sur d'autres, mais ils devront aussi se qualifier.

On pourra demander, cependant, comment, dans un pays comme le nôtre, on prétend donner l'instruction militaire nécessaire. La réponse est claire, nous devons être préparés à supporter les frais nécessaires, si nous désirons que notre milice soit commandée efficacement. On a l'intention d'établir une école d'instruction dans lequel on traitera dans le Bas-Canada, et une autre institution

semblable dans le H.-Canada afin de donner à nos officiers de milice les connaissances nécessaires pour les rendre capables d'agir en cas de besoin. Des demandes seront faites au commandant-en-chef pour les services d'un bon nombre d'officiers réguliers, c'est-à-dire d'un lieutenant-colonel, un major, et tous autres officiers que l'on croira nécessaires, aidés par un état-major actif de sergents-instructeurs, pour prendre soin des écoles d'instruction.

Il est certain, à en juger par les dispositions de la mère patrie, qu'il ne sera pas difficile d'obtenir l'aide de ces officiers. On estime qu'une appropriation de \$100,000, suffira pour mettre ce projet à exécution. Sur cette somme, on a pensé que \$15,000 couvriraient le coût des écoles elles-mêmes; la balance de l'appropriation servira à payer les dépenses des officiers-clèves. Il est très désirable que le système soit propre à réunir une grande force dans un moment de nécessité.

L'hon. premier ministre fait remarquer en peu de mots que les services des volontaires ne seraient pas seuls suffisants, et qu'il est de la plus grande importance d'avoir quelques moyens d'obtenir un nombre additionnel d'hommes. Pour ce faire, il est proposé de donner au commandant-en-chef le pouvoir d'appeler un certain nombre d'hommes des bataillons de service pour le *drill* annuel ne devant pas excéder six jours par année, période qui ne devra pas être nécessairement consecutive, et qui sera fixée au temps le plus convenable possible; mais aucune rémunération ne sera payée pour ce *drill*.

Après ces longues explications qui sont répétées en français par M. Dorion, M. le Ministre des Finances demande que le rapport du comité des subsides soit soumis à la Chambre lundi prochain. Une petite discussion s'élève à ce sujet, M. Cartier prétendant que ce rapport ne peut être soumis, attendu que ce jour n'est pas un jour de gouvernement; M. MacDonald faisant voir que le rapport M. Holton entraînant peut-être un long débat qui prendrait plusieurs jours, il serait préférable de commencer le plus tôt possible; M. Sicotte disant que les règles de la Chambre sur la présentation d'un rapport ministériel un jour de gouvernement sont assez précises pour être observées. Finalement, il fut agréé de ne présenter ce rapport que mardi.

M. Jos. Dufresne propose ensuite la seconde lecture de son projet de loi pour établir une institution de crédit foncier en Canada.

Le Procureur-Général Dorion suggère à M. Dufresne de référer son projet de loi au Comité des Banques et Assurance, attendu que ce bill est un projet d'établissement de banque, et les membres qui forment ce Comité sont des hommes spécialement versés dans les finances qui, pourront lui donner une considération toute spéciale s'il est nécessaire.

M. Dufresne répond que ce bill est devant la Chambre depuis 5 ou 6 ans, que ce n'est pas un bill de banque, mais un projet de loi pour établir une institution dont le but est de prêter de l'argent sur le crédit des terres. "Ce projet de loi, dit-il, est calqué sur celui d'une institution semblable qui existe en Prusse depuis 70 ans, et depuis quelques années en France. Il a été rapporté d'un comité spécial auquel il avait été référé durant la dernière session, et j'espère que le gouvernement ne mettra plus d'obstacles sur son chemin. C'est un projet d'établissement de la Bas-Canada tout entier désiré, et il doit maintenant avoir l'opportunité de devenir loi."

M. Holton dit qu'il était simplement absurde de référer ce bill à un comité spécial quand il y avait un comité permanent spécialement chargé de l'examen de ces sortes de mesures.

Après quelques mots de MM. Dunkin et Simpson, ce projet est référé à un comité spécial.

M. Dunkin propose alors la seconde lecture du bill concernant la vente des liqueurs enivrantes. Ce bill est le même qui a été produit durant la dernière session.

M. Holton dit qu'il n'avait pas encore lu ce bill, et qu'il en demandait la remise jusqu'à lundi, afin de voir si sa passion n'affecterait pas le revenu. M. Dunkin lui répond qu'un ministre faisait partie, à la dernière session, du comité chargé d'examiner le bill, et que ce ministre était convaincu que le revenu ne serait pas affecté; si le Ministre des Finances trouve que le bill affecte le revenu, il sera libre de proposer des amendements au comité général. "La seule raison, ajoute M. Dunkin, qui me fait presser la mesure, c'est que la session devant être courte, je crains de per-

dre la chance de faire passer ce projet de loi. Je ne puis donc consentir à un délai, car le bill a été distribué de bonne heure hier matin, et si le Ministre des Finances n'en a pas pris connaissance, ce n'est pas ma faute."

M. le Procureur-Général MacDonald dit qu'il n'était pas juste de presser les mesures de cette manière, d'autant plus que, suivant lui, M. Dunkin n'a pas le droit, pas plus qu'un autre membre, de produire des mesures qui ne sont pas ministérielles un jour de gouvernement.

M. Sicotte dit qu'il est de règle que lorsque les mesures ministérielles sont trop nombreuses, les autres affaires doivent être produites; la remise ne peut être demandée que comme matière de courtoisie.

Le bill de M. Dunkin est alors lu et référé à un comité spécial.

M. Bellerose propose ensuite la seconde lecture de son projet de loi concernant la qualification et l'enregistrement des électeurs dans le Bas-Canada. Le but de ce projet de loi, dit M. Bellerose, est de remédier à certaines déficiences graves dans la loi actuelle. Par exemple, la loi ne détermine pas l'époque à laquelle les listes des électeurs doivent être préparées pour les élections; il en résulte que souvent les anciennes listes sont employées, en les préparant quelques jours seulement avant l'élection. Des faits de ce genre sont venus à ma connaissance, et il est admis par tout le monde que c'est un grave abus qui affecte gravement la pureté des élections. L'objet du projet de loi que je propose est d'établir quelles listes doivent être employées, et quand elles doivent être préparées, et aussi pour que ces listes soient gardées dans les bureaux d'enregistrement dans les 30 derniers jours précédant une élection de comté."

M. Dorion dit que le Gouvernement ne s'occupe pas à la seconde lecture de ce projet de loi et à sa référérence à un comité. Il avait l'intention de proposer lui-même une mesure semblable à celle-ci n'avait pas été produite, car il reconnaît l'impérieuse nécessité de changer l'état actuel des choses sur cette question.

Après avoir siégé à huis-clos pendant deux heures, la Chambre a commencé aujourd'hui vers 5 h., à s'occuper des affaires régulières.

Pendant la première partie de la séance, l'Orateur a rapporté comme fondées les pétitions contre les élections de MM. Wright d'Ottawa, Geoffroy de Verchères, Powell de Carleton, Cartier de Montréal-Est, Pinsonnault de Laprairie, Bell de Russell, Cornélius de Joliette, Beaubien de Montmagny, Cauchon de Montmorency, Turcotte des Trois-Rivières et Street de Welland; ainsi que la pétition de M. Rankin réclamant son siège pour le comté d'Essex. L'Orateur rapporte aussi que la pétition contre l'élection de M. Langevin à Dorchester, a été retirée.

Plusieurs projets de loi privés ont été ensuite présentés et lus une première fois, puis M. Dufresne, d'Iberville, fit une motion demandant l'émission d'un bref d'élection pour le Comté de St. Hyacinthe, pour remplir le siège devenu vacant par la promotion de M. Sicotte au banc judiciaire; cette motion fut adoptée et le bref émis.

La seconde partie de la séance fut employée à la discussion de la motion de M. Brown demandant la nomination d'un comté chargé de s'enquérir si les édifices d'Ottawa peuvent être terminés à l'époque fixée par le Gouvernement. Cette discussion, à laquelle prirent part successivement, M. Brown arrivé le jour même d'une visite à Toronto, M. Bell de Russell, M. Ferguson, M. Jones, M. Scatcherd, M. Powell et M. Morris, se prolongea jusqu'à minuit, et n'eut aucun résultat. La considération en fut remise à une autre séance, et la Chambre s'ajourna à minuit et quart.

Par l'arrivée de la City of New-York et du Scotia, nous avons des avis d'Europe jusqu'au 20 août.

On annonce que M. Dayton, ministre des Etats-Unis, a reçu de son gouvernement des instructions relatives à une protestation contre la conduite de la France au Mexique.

Les nouvelles politiques du continent sont sans importance particulière.

Un steamer qu'on suppose être le Florida, a été vu descendant le chenal, devant Queenstown, le 23 août, évidemment sur la trace de bâtiments américains.

On annonce que M. Slidell a eu une longue entrevue avec M. Drouyn de Lhuys, le 20 et le 21 août.

L'association centrale pour la reconnaissance des Etats-Confédérés, à Manchester, a publié un manifeste

recommandant fortement la reconnaissance du Sud et la médiation amicale des puissances européennes, dans l'intérêt de toutes les parties.

Le Times dit qu'on ne croit pas aux menaces du gouvernement de Washington contre la France, au sujet du Mexique.

L'opinion générale est que la protestation américaine sera peu accentuée et sans menaces, car la première tentative réellement offensante serait le signal de la délivrance des Etats-Confédérés.

Le Daily News prétend que l'acceptation du trône mexicain par l'empereur Maximilien n'est pas douteuse, et qu'un emprunt européen va être conclu pour organiser le nouveau gouvernement et payer les créances mexicaines qui sont échues.

Le prince Gortschakoff n'a pas encore répondu aux notes des trois puissances. Le bruit court à Paris que la Russie se contentera d'accuser réception de ces documents.

La conférence des souverains allemands continuait à Francfort. Les bruits de dissensions importants au sujet du plan de réformes proposé par l'Autriche, sont démentis. On a l'espoir d'arriver à une entente commune. La Prusse continue à s'abstenir.

Etats-Unis.

Nous dans le Courier des Etats-Unis:

On télégraphie du fort Monroe: "Le steamer Spaulding est arrivé de Pile Morris, qu'il a quitté lundi. Les gros temps de deux jours précédents avaient arrêté les opérations navales. Tout est prêt pour l'attaque, et tout ce qu'on attend est un temps favorable. Mercredi soir (21 août), l'amiral Dahlgren s'est approché du fort Sumter avec les monitors, l'Ironsides, le Mahaska et l'Ontana, mais la fureur de la tempête l'a forcé à s'en retourner. A 3 h., le fort Monitor découvrit le mouvement et fit feu sur le Spaulding partiel, le Weehawken bombardait la batterie Gregg. Le samedi, les confédérés avaient installé un autre canon sur les ruines du fort Sumter. Dimanche, les batteries fédérales de Pile Morris ont commencé le bombardement de Sumter, démantant les canons nouvellement braqués, et enflammant le parapet. Le fort Sumter est maintenant une masse de ruines."

Le Monitor Lehigh est arrivé dimanche après-midi en très bon état. Il a essuyé une tempête terrible, mais s'est bien conduit. Le Home est arrivé le même jour.

Les opérations du général Gilmore progressent vigoureusement. Ses approches sont si près du fort Wagner que les combattants se jettent des grenades à la main. Mercredi, nous avons chassé l'ennemi de ses fossés à tirailleurs sur la gauche de sa ligne avancée. Nous avons pris 78 hommes, dont deux officiers. Les monitors, à l'encre en dedans de la barre, supportent bien la tempête. L'amiral est plein de confiance."

Un correspondant du Times décrit ainsi la position de l'armée confédérée en Virginie. Elle s'étend des Colines Bleues à Port Royal, sur le Rapahannoch, et n'est ainsi dispersée que pour trouver plus facilement à se nourrir. Ewell est à gauche. A. P. Hill au centre, Longstreet à l'extrême droit. Les chemins de fer de la Virginie centrale, les défilés des Colines Bleues et les principaux gars des cours d'eau sont bien gardés. Jones est avec sa cavalerie dans la Shenandoah, et le général Robinson tient garnison à Richmond, où Lee est en ce moment.

Le 31 août, Chattanooga était investi par Rosencranz. On ne peut pas que la ville puisse tenir bien longtemps. On suppose que Bragg marchera peut-être au secours de Knoxville, menacé par Burnside.

Un des correspondants du Times a découvert une chance de paix prochaine, dont personne ne se doutait. Il écrit de Washington: "Un officier distingué de l'armée du Potomac a envoyé dire que le général Lee ne montre aucune disposition à mettre ses forces en mouvement. Il attend le résultat des opérations de Rosencranz, de Gilmore et Burnside. L'opinion, parmi les officiers les plus intelligents de notre quartier-général, est que, si ces opérations sont couronnées de succès, Lee fera des propositions pour se rendre et tâchera de mettre un terme à la guerre."

Nous ne doutons pas que ce renseignement extraordinaire ne soit puisé à la meilleure source et nous en attendons la confirmation en toute confiance.

On écrit de la Nouvelle-Orléans à la date du 27 août, que l'armée du

